



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Intérêt général du projet Angoulême 2020 à l'issue de l'enquête publique
préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'enquête parcellaire**

DE20151214_3

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteur :
Pascal MONIER

Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015
Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

DOSSIERS PRIORITAIRES

Intérêt général du projet Angoulême 2020 à l'issue de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'enquête parcellaire

Développement urbain
id : 1206

Conseil municipal
14 décembre 2015

3

Rapporteur : Pascal MONIER

Le projet urbain ANGOULEME 2020, constitué par un schéma de cohérence et de programmation urbaine, fait l'objet d'une convention de partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF PC) en date du 29 mars 2013 modifiée par avenant du 21 mars 2014 et du 14 décembre 2015.

Le projet urbain ANGOULEME 2020 porte sur plusieurs îlots opérationnels situés entre la rue de Bordeaux et le boulevard Besson Bey, du carrefour Barrouilhet à la rue Truffière dans le quartier de l'Houmeau.

L'aménagement de cet axe constitue en effet une priorité pour le développement communal et la mise en valeur du patrimoine naturel et urbain dans la perspective de la transformation des quartiers autour de la gare avec l'arrivée de la LGV. La rue de Bordeaux est par ailleurs identifiée dans le schéma de cohérence territorial (SCOT) adopté par le Syndicat Mixte de l'Angoumois comme axe majeur de développement.

A travers ce projet, la Ville s'est engagée dans un processus de renouvellement urbain majeur afin de reconquérir de nombreuses friches et bâtiments actuellement en déshérence, pénalisant fortement l'image de la Ville et son rayonnement tant économique, patrimoine et culturel. Situés entre la rue de Bordeaux et les berges de la Charente, ces sites sont donc au cœur d'artères qui doivent être retraitées également pour contribuer au renouvellement et à la requalification urbaine du quartier.

L'objectif de la Ville est de constituer sur ce secteur, avec l'appui de l'EPF, une réserve foncière d'une taille suffisante et cohérente, afin d'y mener à terme une action de requalification globale favorisant l'émergence de projets susceptibles de redynamiser et revaloriser cette entrée de ville et le quartier également, tel que le préconise le schéma de cohérence et de programmation urbaine de la Ville d'Angoulême concernant les îlots Barrouilhet, Saint-Jacques et du Port.

Face à certaines difficultés rencontrées lors des négociations et au regard de l'impossibilité d'acquiescer, de façon amiable, l'ensemble du foncier nécessaire au projet, la Ville a demandé à l'EPF de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Charente une déclaration d'utilité publique.

Ainsi, l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 10 septembre 2015 s'est déroulée du 16 octobre au 6 novembre 2015 à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a formulé un avis favorable dans son rapport signé le 24 novembre 2015.

Par conséquent, il vous est proposé en application de la convention de partenariat avec l'EPF PC, et sur la base du rapport du commissaire enquêteur :

- de confirmer l'intérêt général du projet et d'autoriser l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes à solliciter auprès de la préfecture de la Charente la Déclaration d'Utilité

Publique de l'opération d'aménagement urbain inscrite dans le schéma de cohérence et de programmation urbaine de la Ville d'Angoulême concernant les îlots Barrouilhet, Saint-Jacques et du Port et la cessibilité des parcelles situées dans le périmètre d'expropriation du dossier d'enquête.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



